

Henri. Le 2 avril Foehr rapporte que le grand-duc venait de recevoir de la part de l'empereur Guillaume Ier «des assurances satisfaisantes sur notre autonomie». <sup>26)</sup>

Si, dans sa conception relative à l'exploitation des chemins de fer, Servais ne s'était trouvé à l'antipode de Paul de Scherff (v. fasc. II, p. 520), il aurait également pu se réjouir de ce que l'empereur Guillaume Ier avait assuré au président de la Chambre luxembourgeoise, à Wiesbaden, en août 1870: «qu'une violation de la neutralité luxembourgeoise n'avait jamais été envisagée et qu'à ce sujet nous pouvions compter à être absolument satisfaits». Mais voilà. D'abord, l'entretien, confidentiel, eut lieu à l'insu du Ministre d'Etat. Ensuite le rapport de P. de Scherff au Prince-Lieutenant fit apparaître que l'interlocuteur — non autorisé — de l'Empereur s'était avancé en prétendant qu'au cas où le réseau luxembourgeois serait cédé à l'Etat allemand avec l'assentiment du Grand-Duché, celui-ci serait en droit de réclamer des compensations concernant l'exploitation des chemins de fer et la continuation de l'Union Douanière. On comprend que Servais devait s'en indigner parce que — comme nous allons le voir au chapitre suivant — il se trouvait toujours être dans la position de repousser les «désirs» de Bismarck d'exploiter nos chemins de fer. Aussi n'éprouva-t-il aucun scrupule de divulguer le rapport de Scherff ou plutôt une partie du texte. D'après de Scherff, cette mutilation aurait été faite dans le dessein «de suspicier son honnabilité politique et personnelle». <sup>27)</sup>

Quoi d'étonnant qu'à partir de ce moment il n'y eut plus de pont entre le président du législatif et celui de l'exécutif.

Pour finir ce chapitre, parlons encore de quelques événements ayant, il est vrai indirectement, rapport à la guerre franco-allemande.

Victor Hugo, ayant été expulsé de Belgique le 30. 5. 1871, se rendit — pour la deuxième fois — au Grand-Duché où il fut autorisé à séjourner ainsi qu'il résulte d'une lettre que le président du gouvernement adressa le 5 juin au bourgmestre de Vianden Adolphe Pauly: «Le Gouvernement n'a jusqu'à présent aucun motif d'empêcher M. V. Hugo de faire un court séjour dans le Grand-Duché. Mais il est entendu que M. V. Hugo respectera nos lois, ne posera aucun acte et ne publiera rien qui puisse nous brouiller avec nos voisins.» <sup>28)</sup>

Comme il résulte d'une lettre adressée le 12. 9. 1870 à Jules Linden, Servais, qui craignait à ce moment un retour dans le Grand-Duché de quelque 5 000 Luxembourgeois expulsés de Paris, ne tenait pas trop en estime ses compatriotes émigrés de Paris. Il trouvait que «beaucoup d'entre eux sont corrompus, soit qu'ils l'aient été avant leur départ du Grand-Duché, soit qu'ils l'aient été depuis ce départ.» Chr. Calmes, à qui nous empruntons ce texte (op. cit., p. 103), a raison de prendre la défense de ces braves artisans et boniches.